

**ARDÈCHE
LARGENTIERE
COMMUNE
de
ST MELANY**

**N° de la délibération
2025_26**

Membres en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 7

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Objet :
**Signature de la charte
d'engagement en faveur
des pollinisateurs**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
04 novembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de novembre, à 14 heures , le conseil municipal de la commune de **Saint Mélany**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier PIOLAT, maire**.

Etaient présents : Lorraine CHENOT, Arlette OBRY, Lucy RENAULT, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT,

Représentés : Barbara DE SCHEPPER donne pouvoir à Lorraine CHENOT,

Absent : Damien PETIT

Excusé : Loïs COLTEL, Roger LOMBARDOT, Barbara DE SCHEPPER, Fanny WALDSCHMIDT

Secrétaire de séance : Mr Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le service en charge de la protection de la biodiversité de la communauté de communes du Pays Beaume-Drobie sollicite les communes pour un engagement actif en faveur de la biodiversité. Elle alerte sur le déclin alarmant des pollinisateurs sauvages dû à la raréfaction de leurs habitats naturels, de leurs ressources alimentaires mais aussi à cause de l'utilisation excessive de pesticides.

Elle propose aux communes de se mobiliser autour cette protection grâce à la signature d'une charte d'engagement en faveur des pollinisateurs.

L'adoption de cette charte par les communes les engage à minima sur trois actions (socle commun) et éventuellement sur d'autres actions parmi la liste proposée dans la charte selon les capacités et ambitions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, d'autoriser le maire à signer la charte d'engagement en faveur des pollinisateurs.

Ainsi fait et délibéré à SAINT MELANY, les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire Didier PIOLAT



DB2025_26

Charte d'engagement en faveur des pollinisateurs

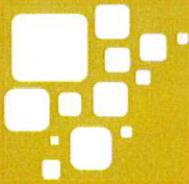
Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

S²LO

ID : 007-210702759-20251104-DB2025_26-DE



Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 007-210702759-20251104-DB2025_26-DE



Charte d'engagement en faveur des pollinisateurs

CHARTE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DES POLLINISATEURS

Les signataires de la présente charte s'engagent à contribuer à l'amélioration de l'accueil des polliniseurs sauvages sur notre territoire en réalisant des actions selon la liste ci-dessous

1

SENSIBILISER ET AMÉLIORER LES CONNAISSANCES DES CITOYENS SUR LES POLLINISATEURS

- Encourager les écoles à mettre en place des projets scolaires sur le thème des polliniseurs
- Intégrer la thématique des polliniseurs dans les événements locaux
- Intégrer des informations sur les polliniseurs dans des supports de communication
- Aménager un ou plusieurs espaces « vitrines » sur des terrains communaux visibles
- Participer à une formation sur les pratiques d'entretien en faveur des polliniseurs

2

AUGMENTER LA NOURRITURE ET LES HABITATS FAVORABLES POUR LES POLLINISATEURS

- Favoriser une mosaïque d'habitats où la végétation locale et sauvage se développe librement
- Encourager l'adoption de la charte d'engagement adaptée aux jardins privés
- Appliquer le fauchage raisonné
- Intégrer systématiquement, dans chaque projet de végétalisation, la palette de végétal local et favorable aux polliniseurs

3

MIEUX CONNAÎTRE POUR PRÉSERVER LES POLLINISATEURS

- S'engager dans un Atlas de la Biodiversité Intercommunal avec un focus sur le suivi des polliniseurs
- Encourager la participation des citoyens aux programmes de sciences participatives

LA COMMUNE DE :

SAINTE-MELANY

S'ENGAGE A

contribuer à agir pour améliorer les conditions des polliniseurs par le respect des prescriptions de la présente charte.

Date : 10/11/25

Signature :



Pour la Communauté de communes du Pays Beaume- Drobie :



Philippe GONTIER
Président

Joyeuse, le 12 juin 2025

Objet : Charte d'engagement en faveur des polliniseurs

Madame, Monsieur le Maire,

Face au constat alarmant de l'effondrement généralisé des populations de polliniseurs sauvages, conjugué à une méconnaissance de leur rôle et leurs besoins, la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie a engagé un projet ambitieux et structurant visant à améliorer leur accueil sur notre territoire. Cette initiative s'inscrit pleinement dans les enjeux actuels de préservation de la biodiversité, de résilience écologique et de sécurité alimentaire, tant les polliniseurs sont indispensables à la reproduction des plantes, aux équilibres des écosystèmes et à de nombreuses cultures agricoles locales.

Dans ce cadre, nous avons le plaisir de vous transmettre la charte d'engagement en faveur des polliniseurs, élaborée de manière participative lors des deux ateliers de travail, réunissant des élus communaux du territoire.

Cette charte a pour objectif la formalisation et la valorisation de l'engagement des communes pour la préservation des polliniseurs sauvages.

Afin de faciliter la mise en œuvre des engagements proposés dans la charte, nous avons conçu un livret d'accompagnement détaillant les actions possibles et les ressources mobilisables. Ce livret vous guidera dans l'opérationnalité des engagements choisis.

Chaque commune signataire est invitée à s'engager à minima sur trois actions :

- Le socle commun (pré-coché sur la charte) constitue un engagement de base partagé par toutes les communes ;

- Les autres engagements sont à choisir librement parmi la liste proposée dans la charte selon vos capacités et ambitions.

Le service biodiversité reste à votre disposition pour un appui technique ou conseil dans la sélection et la mise en œuvre des actions.

Nous vous invitons à soumettre cette charte à la validation lors de votre prochain conseil municipal. En cas d'approbation, elle pourra être signée par Monsieur ou Madame le Maire, et retournée par voie électronique. Nous vous transmettons ensuite le document signé des deux parties, formalisant ainsi l'engagement de votre commune.

Nous vous remercions par avance pour votre mobilisation en faveur de la biodiversité et restons à votre écoute pour toute question ou échange complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.



Philippe GONTIER
Vice-président délégué à l'environnement
CdC du Pays Beaume Drobie

Charte d'engagement en faveur des polliniseurs

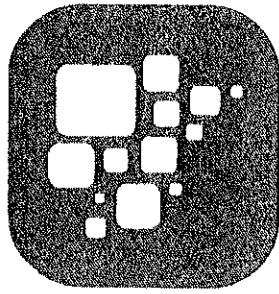
Livret Explicatif



Le déclin des pollinisateurs sauvages est aujourd'hui alarmant. La disparition progressive de leurs habitats naturels, la raréfaction des ressources alimentaires ou encore l'utilisation de pesticides comptent parmi les principales causes de cette crise écologique. Pourtant, ces espèces jouent un rôle fondamental dans le maintien des équilibres écologiques et la sécurité alimentaire. Si l'abeille domestique est bien connue du grand public, elle ne représente qu'une espèce parmi les plus de 10 000 espèces de pollinisateurs qui contribuent à la reproduction des plantes, à la vitalité de nos écosystèmes et à la richesse de l'agriculture locale.

Consciente de l'importance cruciale de ces insectes souvent méconnus, la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie a engagé un projet en leur faveur. Cette initiative s'inscrit pleinement dans les grands enjeux contemporains de préservation de la biodiversité, de résilience écologique et de durabilité alimentaire. Les objectifs sont clairs : mieux accueillir les pollinisateurs sauvages sur notre territoire en répondant à leurs besoins spécifiques et sensibiliser les habitants du territoire à la présence de ces insectes, afin de garantir un avenir plus harmonieux.

Ce livret technique reprend les points de la charte d'engagement en faveur des pollinisateurs afin de faciliter la mise en œuvre des actions par les communes.



**SENSIBILISER ET AMÉLIORER
LES CONNAISSANCES DES
CITOYENS SUR LES
POLLINISATEURS**

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID: 007-210702759-20251104-DB2025_26-DE

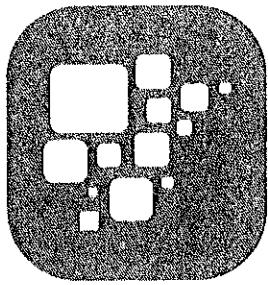
S²LO

Encourager les écoles à mettre en place des projets scolaires sur le thème des pollinisateurs

Afin de faciliter cet engagement la Communauté de communes fournit un "coffre" de ressources dématérialisé à destination des directeurs d'école ou des enseignants, contenant :

- Une animation simple et facile à mettre en place en autonomie sur les pollinisateurs sauvages, permettant d'aborder ce thème avec les élèves
- Le livret diagnostic d'un espace créé par Arthropologia
- Le livret de suivi des espaces « vitrines » aménagés dans le cadre du projet
- Une liste de prestataires en capacité de proposer de l'appui pour les équipes éducatives et des animations scolaires au sujet des pollinisateurs





SENSIBILISER ET AMÉLIORER LES CONNAISSANCES DES CITOYENS SUR LES POLLINISATEURS

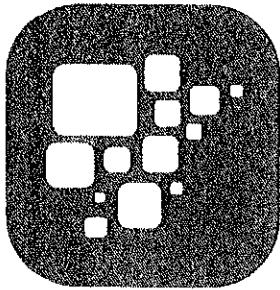
Intégrer la thématique des pollinisateurs dans les événements locaux

La Communauté pourra mettre à disposition des communes un support pédagogique (présentation du projet, fiches pédagogiques) qui pourra être présenté lors des événements locaux. La commune intègre les pollinisateurs à sa convenance lors de ces événements et pourra solliciter le service Biodiversité pour un appui sur la mise en œuvre.

Intégrer des informations sur les pollinisateurs dans des supports de communication

Afin de permettre à la population de mieux connaître les pollinisateurs sauvages, la Communauté met à disposition des communes une « banque d'articles » contenant une quinzaine de fiche espèces. Ces fiches pourront être diffusées par les différents supports de communication utilisé par les communes (bulletins municipaux, sites des mairies, etc..).





SENSIBILISER ET AMÉLIORER LES CONNAISSANCES DES CITOYENS SUR LES POLLINISATEURS

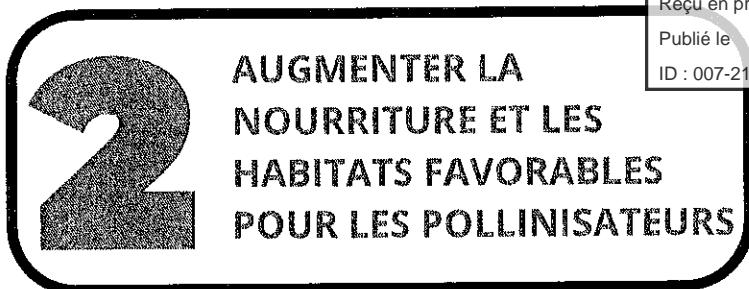
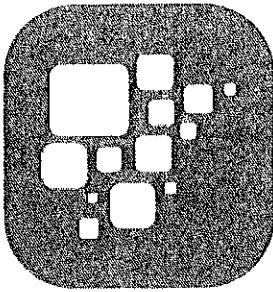
Aménager un ou plusieurs espaces « vitrines » sur des terrains communaux visibles

Les espaces "vitrines" dans les communes sont définis avec le service Biodiversité de la Communauté. Suite à un diagnostic sur ces terrains, des aménagements favorisant l'accueil des polliniseurs sont proposés et discutés avec la commune. Pour faciliter la mise en œuvre, chaque projet d'un espace vitrine sera accompagné d'une fiche technique et un panneau explicatif.

Participer à une formation sur les pratiques d'entretien en faveur des polliniseurs

Dans le cadre du projet pollinisateurs, une formation de deux jours sera proposée au printemps 2026 par la Communauté et en partenariat avec l'association Arthropologia. Dans l'objectif de connaître et d'adopter des bonnes pratiques d'entretien, adaptées aux polliniseurs, les communes s'engagent à faire participer un agent technique et un élu par commune. A la suite de la formation, ces personnes deviendront les référents du projet dans les communes et pourront ainsi informer et répondre aux questions de la population.





Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 007-210702759-20251104-DB2025_26-DE

S²LO

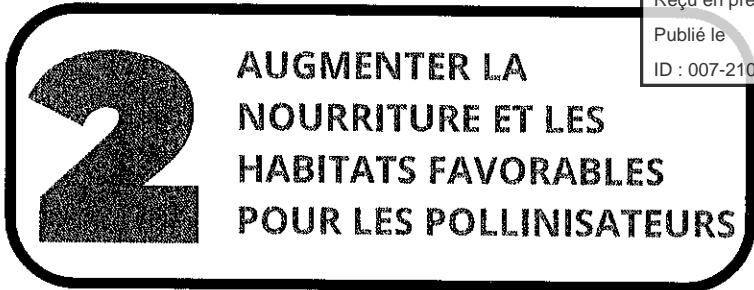
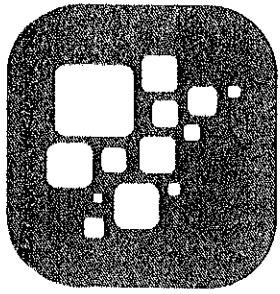
Favoriser une mosaïque d'habitats où la végétation locale et sauvage se développe librement

Une mosaïque d'habitats correspond à un espace contenant différents types d'habitats à proximité comme des zones de prairies, des zones sableuses sans végétation, des zones humides, zones rocheuses, etc. Une mosaïque d'habitats permet l'accès à tous les éléments nécessaires aux différentes espèces pour compléter leur cycle de vie. L'objectif de cet engagement est de veiller à la conservation de ce genre d'espaces naturels existants ou d'en créer de nouveaux, tout en privilégiant le développement de la végétation locales et sauvages.

Encourager l'adoption de la charte d'engagement adaptée aux jardins privés

La présente charte, déclinée et adaptée aux jardins privés, sera mise à disposition des communes. Elle pourra ainsi être communiquée auprès des habitants et son adoption encouragée.





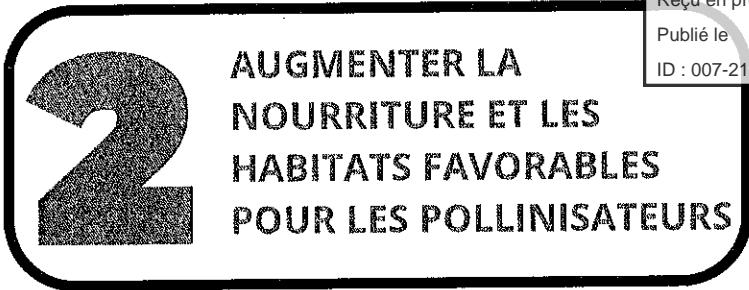
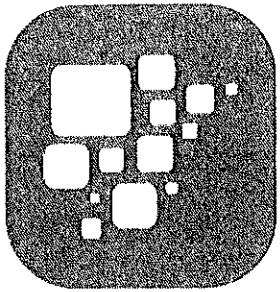
Appliquer le fauchage raisonné et/ou décalé

Le fauchage raisonné vise à préserver la biodiversité, protéger les pollinisateurs et maintenir les écosystèmes tout en entretenant les espaces végétalisé ou bords de routes. L'application se traduit par :

- L'adaptation des périodes de fauche : éviter de faucher pendant la floraison ou la reproduction des espèces (printemps/été). Si fauche au printemps, la limiter uniquement à des zones où c'est nécessaire pour maintenir une importante utilisation.
- Limiter la fréquence : l'optimum est une seule fauche au mois de novembre.
- Sur les zones où la fauche est nécessaire, il est préconisé de faucher par zones alternées : laisser à chaque fois des bandes non fauchées pour conserver des zones de fleurs sauvages toute l'année. Faucher des chemins et des passages et non l'ensemble du terrain.
- Évacuer les résidus : retirer l'herbe coupée pour éviter l'enrichissement du sol, cela favorise la diversité végétale.

Afin de maintenir la sécurité des usagers des routes, le bord immédiat des routes est fauché plus régulièrement. Toutefois, il sera intéressant de ne pas faucher aussi souvent le reste des plates-bandes de bord de routes. La zone fauchée sera limitée à 1 m.





Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 007-210702759-20251104-DB2025_26-DE

S²LO

Intégrer systématiquement, et dans chaque projet de végétalisation, la palette végétale locale

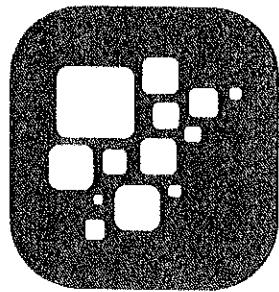
Dans le cadre du projet pollinisateurs, la Communauté fait réaliser une palette végétale contenant des espèces locales et adaptées selon:

- critères climatiques et géographiques;
- différents objectifs (coupe-vent, aspect visuel, entretien limité, autres..)
- besoins des pollinisateurs.

Cette palette, adaptée aux conditions des communes en pays Beaume Drobie, sera ainsi la palette de référence dans vos projets de végétalisation.

Une liste des plantes qui peuvent s'avérer néfastes pour les pollinisateurs sera, également, établie et mise à disposition.





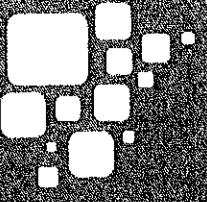
S'engager dans un Atlas de la Biodiversité inter-Communale (ABC) avec un focus sur le suivi des pollinisateurs

Les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sont des outils de connaissance permettant aux communes et ses habitants d'inventorier et de mieux connaître leur patrimoine naturel. Ils s'appuient sur une démarche participative et scientifique afin d'identifier les espèces et habitats naturels présents sur le territoire. A l'issu d'un ABC un plan d'actions adapté au contexte des communes est défini. La commune signataire de la présente charte s'engage dans la démarche d'un ABC, proposée par la Communauté. Considérant le manque important des données sur ce groupe en Ardèche, un focus sera mis sur les pollinisateurs sauvages.

Encourager la participation des citoyens aux programmes de sciences participatives

Une fiche de présentation des sciences participatives, ainsi qu'une liste des applications correspondantes sera fourni par la Communauté de communes. Les communes pourront les diffuser à la mairie et sur leurs sites internet.





Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 007-210702759-20251104-DB2025_26-DE

S²LO^W